

Le conseil communal

se réunira le **25 septembre 2026 à 08.15 heures** dans la salle des séances à **l'Hôtel de Ville, 6, Place du Marché à Grevenmacher**, avec les points suivants à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR :

Séance publique :

1. Nouveau tableau de préséance.
2. Autorisation d'estimer en justice – modification non-substantielle - Tanklux.
3. Modification des statuts du syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS.
4. Modification du règlement-taxé communal relatif à la fixation des tarifs pour l'enlèvement, la destruction et le recyclage des ordures.
5. Actes, contrats et conventions :
 - a) Approbation de deux actes de vente.
 - b) Approbation de deux contrats de bail portant sur la location d'un emplacement de stationnement libre au parking souterrain.
 - c) Approbation d'une convention de prestation de service concernant la collecte et la valorisation de textiles usagés.
6. Pose d'une conduite d'eau entre les rues Leitschbaach et « op der Heckmill » : approbation plans et devis : 160.000€.
7. Décomptes de travaux extraordinaires :
 - a) Construction provisoire extension Maison relais : 569.433,37€.
 - b) Renouvellement canalisation eaux mixtes rue Leitschbaach : 670.512,22€.
 - c) Acquisition d'un TLF 2000 : 400.200€.
 - d) Renouvellement de la conduite d'alimentation en eau entre Lellig et Manternach : 173.468,25€.
8. Commission d'accompagnement de l'ERMG : remplacement d'un membre.
9. Modification des crédits budgétaires.
10. Subsidés :
 - a) Association nationale des victimes de la route : 150€.
 - b) SOS Villages d'enfants Monde : 100€.
 - c) Wake & Surf Grevenmacher : 5000€.
11. Confirmation de règlements temporaires de circulation.
12. Affaires du personnel :
 - a) Suppression de poste d'agent municipal, groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières.
 - b) Création de poste d'un(e) employé(e) communal(e), groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du nouveau service événementiel.
13. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).
14. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

Séance à huis clos :

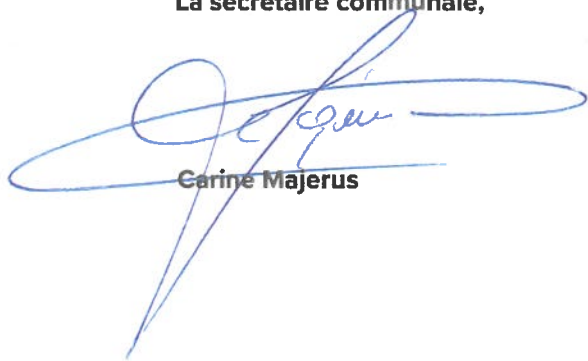
1. Affaires du personnel.

Démission d'un fonctionnaire.

Etabli par le collège échevinal en sa séance du 15 septembre 2026 en présence de la secrétaire communale.

Grevenmacher, le 17 septembre 2026

La secrétaire communale,



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes